

COURRIER



du **PARC**
de la
CORSE



Printemps 1978

N° 28 6 F.

Sommaire

- * Éditorial
- * L'étude d'impact... "Plus qu'une novation, une révolution"
- * A Quenza, un ferronnier d'art
- * Écoles et statistiques en Corse du Sud
- * La neige en Corse
- * La page de l'Association
- * Veranu Corsu

Editorial



— Oui, la Nature et l'Environnement sont à la mode !...

Ne nous montrons ni désabusés, ni sceptiques. Constatons plutôt les efforts entrepris dans ce domaine, ces toutes dernières années, par les plus hautes instances de l'Etat et enregistrons les saines réactions qui agitent — parfois vivement, il est vrai —, tout simple citoyen devant les exigences de notre civilisation, plus technicienne qu'humaniste.

Voici donc, paru en février 1977, un opuscule qui fait mouche, "Pour un environnement à la française" : programme en 18 points, élaboré par M. Valéry Giscard d'Estaing, dont les premières déclarations remontent à mai 1974.

Voici, en janvier 1978, la "Charte de la Qualité de la Vie" : charte sociale du cadre de vie quotidien, "qui a pour ambition de réduire les inégalités écologiques et de créer un environnement heureux".

Voici, votée à l'unanimité le 10 juillet 1976, la loi relative à la Protection de la Nature : loi novatrice, de portée générale, puisqu'elle "enserme" dans ses textes d'application toutes les protections de la faune, de la flore, des ressources naturelles et du cadre de vie, de l'urbanisme... Loi qui, appliquée sans compromissions ni détours, peut devenir le garant sévère d'une autre façon d'appréhender la vie en notre "douce France" !

Saluons au passage, dans chacun de ces documents, l'importance accordée aux Associations, "appelées à jouer un rôle croissant dans notre société".

Voici qu'en début avril, le Ministère de l'Équipement a revêtu l'habit vert du Ministère de la Protection de la Nature : sont-ce les prémices d'une aube nouvelle, qui scellera l'heureux mariage du béton et de la fleur ?

Dans ce foisonnement de déclarations et de textes, nous avons retenu l'un des décrets de la loi relative à la Protection de la Nature, paru le 12 octobre 1977 : il concerne les études d'impact.

Pour nos sites, qui ne sont pas encore trop défigurés, pour nos mers, qui ne connaissent point une pollution irréversible, ce décret est d'une importance capitale.

Car chaque jour apporte, dans notre île, son lot d'extravagances, comme si "faire utile" ne pouvait se conjuguer avec "faire beau", comme si notre merveilleux capital ne réclamait pas tous nos soins.

Il faut donc, jour après jour, veiller au grain.

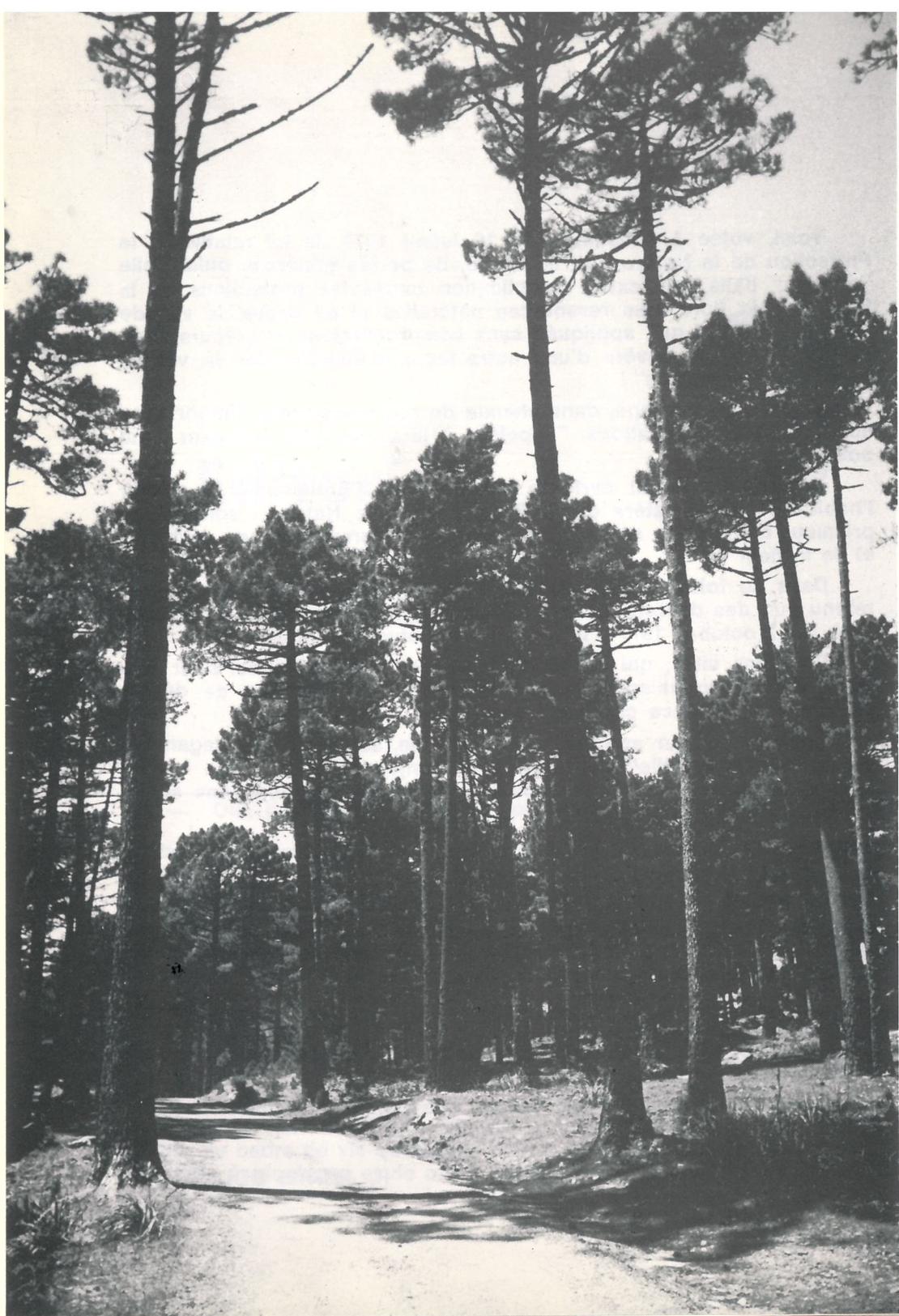
Il nous faut exiger l'application stricte d'une législation qui existe, mais que l'on bafoue trop souvent encore...

Ce courrier retranscrit aussi une conversation de notre équipe avec un artisan récemment installé dans l'un des villages de montagne du Parc : Pierre fait partie de cette génération de jeunes hommes qui ont choisi, en toute liberté, de vivre "autrement" et qui participent au renouveau de l'intérieur.

Après l'Histoire des sports de neige, après la page de l'Association, nous céderons la place au "veranu corsu". Le printemps corse... Il est là : le maquis s'est fardé de mille couleurs et embaume...

Notre île, au mois de mai, semble une immense corbeille de fleurs flottant sur la mer.

R. JUDAIS BOLELLI.



L'étude d'impact sur l'environnement

"Plus qu'une novation... Une véritable révolution"

1 — PRINCIPE

L'article 2 de la loi du 10 juillet 1976, relative à la Protection de la Nature, a introduit la prise en compte, de façon systématique, des préoccupations d'environnement pour les projets publics ou privés d'aménagement ou de travaux. Cette prise en compte de l'environnement devra se matérialiser par une étude d'impact pour les projets qui, en raison de leur importance, sont de nature à entraîner des incidences sensibles sur l'environnement.

Avec cette loi, la définition de l'environnement dépasse le cadre strict des espaces naturels et vise "l'équilibre harmonieux de la population résidant dans les milieux urbains et ruraux".

En effet, outre la protection des ressources, des milieux et des espaces naturels, des espèces animales et végétales, des équilibres biologiques et des paysages, le décret d'application demande le respect de "la commodité du voisinage et des usagers, ainsi que de l'hygiène et de la salubrité publique".

2 — QU'EST-CE QUE L'ETUDE D'IMPACT ?

C'est une étude qui a pour objet d'analyser, de manière plus systématique et plus formalisée, les conséquences d'un projet non seulement sur l'environnement — pris au sens global du terme —, mais aussi sur les populations concernées.

Quelles seront, par exemple, les détériorations — tant pour les habitants que pour les sites — qui découleront de la construction d'un aéroport, de l'installation d'aménagements de stockages de gaz ?

Le contenu devra être fonction d'une part "de l'importance des travaux", d'autre part "de la fragilité ou de la sensibilité de la zone touchée par l'opération".

L'étude d'impact présentera successivement :

1) Une analyse de l'état initial du site et de son environnement portant notamment sur les richesses naturelles et les espaces naturels agricoles, forestiers,

maritimes ou de loisirs, affectés par les aménagements ou les ouvrages ;

2) Une analyse des effets sur l'environnement, en particulier sur les sites et les paysages, la faune et la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques et, le cas échéant, sur la commodité du voisinage ou sur l'hygiène et la salubrité publique ;

3) Les raisons pour lesquelles, notamment du point de vue des préoccupations d'environnement, le projet présenté a été retenu ;

4) Les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes".

3 — QUI EST CONCERNE ?

La prise en compte des préoccupations d'environnement devra se faire à tous les stades du processus de l'aménagement, des documents de planification jusqu'à la réalisation des travaux.

A) Dans les documents d'urbanisme :

Elle se fera dans tous les documents d'urbanisme : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme, Plan d'Occupation du Sol, Plan d'Aménagement de Zone, Zone d'Environnement Protégé, Zone d'Aménagement Concerté.

B) pour les travaux, ouvrages et aménagements :

Le décret introduit une procédure à deux niveaux, selon l'importance des répercussions prévisibles sur l'environnement :

a) une étude d'impact, pour les travaux importants ;

b) une notice d'impact, procédure simplifiée, pour les réalisations plus modestes, mais qui sont, néanmoins, préjudiciables à l'environnement.

4 — OU S'INSERE-T-ELLE ?

L'étude d'impact — ou la notice — s'insère dans les procédures réglementaires existantes, sans allongement des détails d'instruction normaux et sans alourdissement des procédures.

Ainsi l'étude d'impact apparaît comme "le volet complémentaire" aux études techniques, économiques et financières, qui permet d'éclairer les décisions en intégrant les préoccupations d'environnement dans les projets d'aménagement ou de travaux.

5 — QUI LA REALISE ?

Elle incombe au maître d'ouvrage, public ou privé.

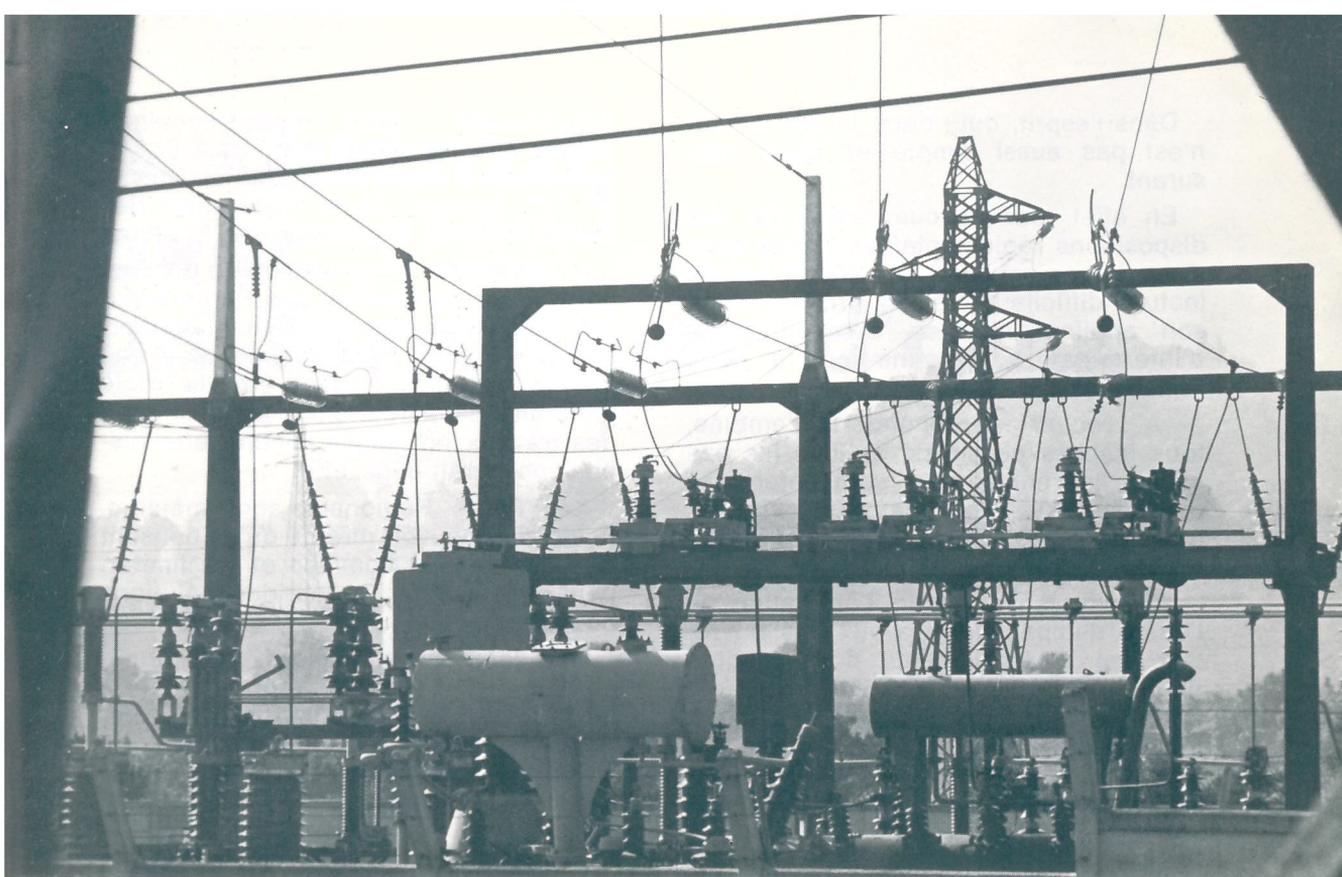
Il appartient à celui-ci de prendre en compte, sous sa responsabilité, les préoccupations d'environnement à tous les stades, de la conception à la réalisation des projets.

6 — QUI LA CONTROLE ?

Il appartient à l'administration d'exercer un contrôle du respect de l'environnement, au niveau des procédures réglementaires existantes.

Le Ministre chargé de l'environnement pourra se saisir de toute étude d'impact et donner son avis.

D'autre part, toute personne informée de l'étude d'impact relative à un projet aura la possibilité de demander au Ministre de se saisir de cette étude, après que celle-ci ait été rendue publique.



7 — LA PUBLICITE DE L'ETUDE D'IMPACT

L'étude est rendue publique : cette publicité sera le meilleur garant de son objectivité et de son sérieux.

Pour les projets non soumis à enquête publique, il sera fait une publicité particulière de la décision administrative, qui permettra au public de consulter l'étude d'impact.

Pour les dossiers soumis à l'enquête publique, l'étude s'insère dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Cette mesure importante, en allant au-delà de la simple information, vise à améliorer "la participation des habitants à l'aménagement de leur cadre de vie".

Voici donc, résumé, l'essentiel de ce qu'il nous faut savoir sur le décret du 12 octobre 1977.

Est-ce à dire qu'à l'avenir notre environnement sera sérieusement protégé, que nos paysages, nos sites et nos villes ne seront plus la proie de certains promoteurs peu scrupuleux et d'une administration parfois trop laxiste ?

Dans l'esprit, oui ; dans la lettre, tout n'est pas aussi simple et aussi rassurant.

En effet, par l'accumulation de ses dispositions réglementaires, par la lourdeur de ses annexes, ce décret est de lecture difficile et laisse prévoir, dans son application, bien des difficultés d'interprétation. Bornons-nous à deux remarques :

— A vouloir appréhender, d'emblée, tous les cas possibles, et tous les cas exclus, les annexes se sont enfermées dans des listes de travaux trop rigides, trop limitatives, et parfois... contradictoires !

— A avoir soustrait de l'obligation de l'étude d'impact les travaux, les ouvrages, les aménagements dont le coût global ne dépasse pas 6 millions de francs, champ libre a été laissé à certaines installations, financièrement peu importantes, certes, mais pouvant s'avérer extrêmement polluantes — voire

dangereuses — pour l'environnement : ce qui amène le Président Paul FLANDIN à écrire dans les "Nouvelles Brèves N° 17", bulletin de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France :

« Les études d'impact ont été prévues par des textes récents. Les Parcs Naturels Régionaux sont directement concernés et c'est une bonne chose. Mais ces études d'impact doivent être la règle générale, sans référence avec le coût des travaux envisagés, sinon cette disposition serait sans effet.

Les Parcs Régionaux sont majeurs. Ils doivent pouvoir dire ce qu'ils pensent des projets des hommes et les limiter, peut-être. Il faut vouloir des solutions nouvelles. »

Des solutions nouvelles... Acceptons-en l'augure et souhaitons que l'article 2 de la loi sur la Protection de la Nature, et son "outil" — l'étude d'impact —, deviennent en 1978 une réalité quotidienne sur le terrain.



A Quenza, avec un ferronnier d'art...

J.V.

— Pierre MICAELLI, vous avez 35 ans, vous êtes marié et père de deux enfants. Technicien en sciences thermiques, spécialisé jusqu'en 1976 dans la machine-outil, vous voilà aujourd'hui ferronnier d'art installé à Quenza. Quel cheminement vous a conduit à changer de cap ?

P.M.

— Je suis effectivement technicien en machine-outil, mais mes préférences vont à l'artisanat. D'autre part, j'ai décidé un retour "au pays", cette Corse dont je suis originaire et que j'ai quittée, à l'âge de cinq ans, avec mes parents partis travailler sur le Continent. Un retour qui m'était devenu nécessaire ! L'artisanat et la Corse, voilà donc mes toutes premières motivations.

— Pourquoi ne pas avoir choisi, pour votre installation, Ajaccio ou Bastia, mais Quenza, village de montagne, donc plus isolé d'un marché potentiel ?

— A vrai dire, je me suis d'abord installé à Ajaccio. Puis très vite, par un goût que je partage avec ma femme, j'ai préféré vivre dans un village : là se trouvait mon "meilleur environnement". J'ai aussi pris conscience que l'intérieur de notre île avait grandement besoin de l'apport d'un sang nouveau, et que la rénovation rurale, tant pronée, devait se vivre dans la réalité. Alors, pourquoi ne pas tenter l'expérience ?...

J'avais à Quenza des amis. J'y ai trouvé une maison à acheter et je me suis mis à la ferronnerie d'art : un métier d'artisan qui peut fort bien s'exercer dans un village. J'aurais par contre hésité à m'installer comme agriculteur, car je pense que l'on ne s'improvise pas "paysan" du soir au lendemain. De plus je me sens peu doué pour la chose ! Mais ma femme entend bien prendre en compte une petite exploitation apicole.



— *Pouvez-vous nous dire vos espérances et vos difficultés ? Cela pourrait intéresser d'autres jeunes ménages tentés de vous imiter. Avez-vous pu, par exemple, obtenir des aides, soit par le canal de l'Administration, soit par des organismes spécialisés ?*

— Au départ, assez ignorant des choses administratives et confiant en mon étoile, j'ai évidemment espéré obtenir des aides. En partant pour Quenza, je savais pertinemment que, pour la première année au moins, je me priverais des commandes importantes et sûres de la clientèle ajaccienne, relativement fortunée, accessible à la création artistique, au "détail" qui marque un meuble, par exemple. C'était un risque à prendre, et je comptais sur des subventions pour m'aider à passer le cap. Vous savez ce qu'elles sont : une prime à l'installation, une aide pour la rénovation de l'habitat, donnée par la Direction Départementale de l'Agriculture, une aide de la SOMIVAC, obtenue grâce au statut d'agriculteur de ma femme. Ajoutons à cela la possibilité d'un emprunt au Crédit Agricole. Avec la SOMIVAC et le Crédit Agricole, je n'ai eu aucun problème. Par contre, je n'ai rien reçu des services de l'Agriculture. Et je n'ai toujours pas touché la

prime à l'installation, dont la procédure me semble difficilement applicable, dans mon cas personnel tout au moins. Il serait trop long, trop fastidieux, de vous donner des détails. Je vous dirai simplement que cette prime devrait être attribuée lors de la constatation de l'installation, sans que l'on soit obligé d'entrer dans une sorte de cercle vicieux, qui recule les échéances et les espoirs.

— *A part cette difficulté d'ordre administratif, qui me semble regrettable, tout va-t-il pour le mieux ?*

— Ce serait beaucoup dire ! Il vient de se poser, pour moi, le problème des commandes. A Quenza, et dans la région de l'Alta Rocca, on me réclame essentiellement de la ferronnerie utilitaire et notamment des travaux de serrurerie : en milieu rural, c'est tout naturel et c'est positif. Mais le marché, vous en conviendrez, est fortement limité. Des grilles, des portes d'entrée... dans un an, j'aurais pourvu toute la région en "matériel" demandé.

Par contre la ferronnerie d'art, celle qui m'intéresse tout particulièrement, se fait "tirer l'oreille" pour remplir mon carnet de commandes. Il faut donc diversifier ma clientèle ; il faut aussi qu'une fois ma production équilibrée j'organise mes circuits de vente, par l'intermédiaire de coopératives, par exemple. Je vais aussi disposer d'une fonderie de bronze, ce qui me permettra des créations plus originales, comme des boucles de ceinture, des blasons, des statues : vous voyez, j'ai du pain sur la planche !

— *Y a-t-il d'autres problèmes ?*

— Lorsqu'on s'installe — c'est évident —, les choses ne sont jamais simples. Ainsi, le téléphone est difficile à obtenir à Quenza, et il est pourtant indispensable à mes commandes. Le courant électrique est de 220 volts ; il m'en faudrait 380 pour les moteurs que j'utilise. Les déplacements sont longs et difficiles en pays de montagne ; cela augmente donc les frais de production. Mais il ne faut rien dramatiser et les améliorations viendront au fil des jours. Moi, j'y crois encore !

— *Comment s'est réalisée votre intégration dans ce village qui n'était pas le vôtre ?*

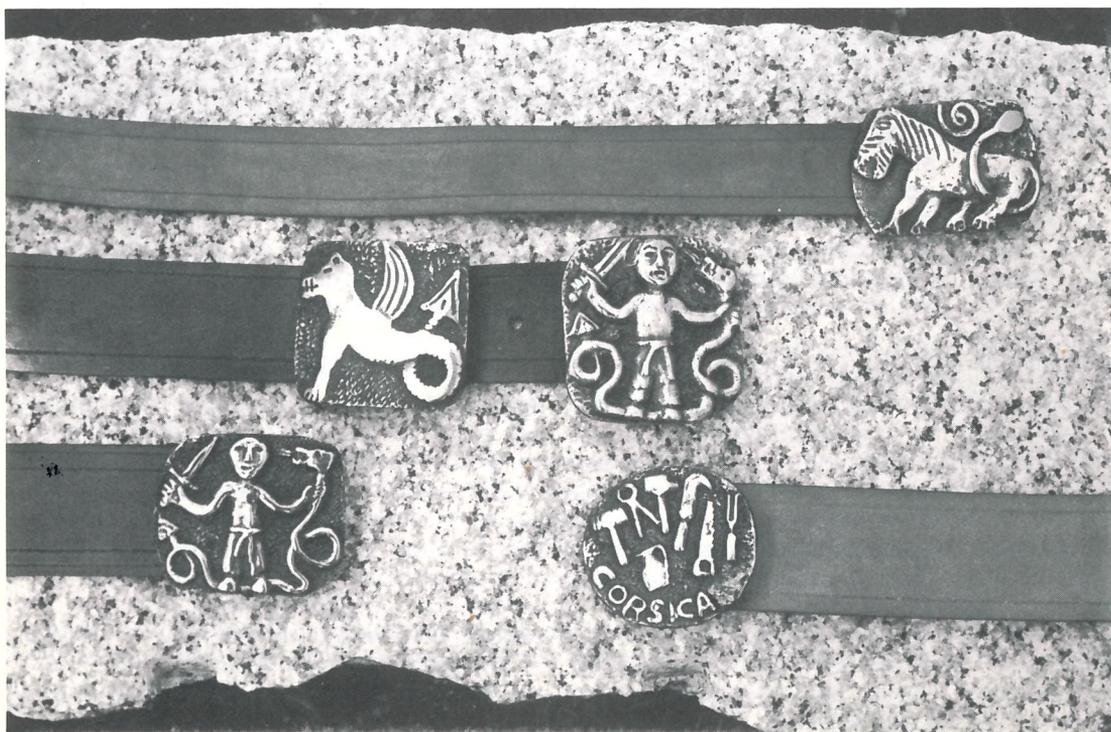
— Sur ce point, je n'ai pas eu de problèmes, et j'en suis très heureux car — vous savez —, je ne suis pas de "Quenza" mais de "Ghisoni". Il y a bien eu au début une petite période d'observation, mais le contact s'est établi sans heurt. Et d'autant plus vite que je disposais d'un matériel de soudure qui — devrais-je tenter le jeu de mot ? — a facilité les approches. C'était de mon devoir de faire mon travail et mon atelier est vite devenu une sorte de "service public".

— *Une dernière question, Pierre MICAELLI. Une question primordiale pour le Parc Naturel Régional : quels sont à votre avis les impératifs à observer pour encourager la rénovation rurale en montagne ?*

— Ce qui me semble fondamental, c'est de pouvoir créer une ambiance propice au mouvement. Car il faut non seulement attirer les gens,

mais les retenir. Pour cela, le village doit "bouger" dans tous les domaines, s'animer, car la rénovation rurale ce n'est pas seulement la culture d'un champ, l'élevage d'un troupeau, ou le travail d'un artisan. C'est quelque chose de plus complet, une sorte de tissage subtil entre les gens et leur "village". En Alta Rocca, cette animation démarre. Avec le ski de fond à Quenza, la gymnastique et les rencontres archéologiques à Levie, le tourisme équestre et le camping à Serra di Scopamène, avec des gîtes ruraux un peu partout, les gens vont pouvoir se rencontrer, communiquer, se distraire, dépasser leur solitude et leurs petits problèmes.

Bien sûr, cette "rénovation globale" en est encore à ses débuts et il nous faut persévérer : mais l'espoir est là... sera-t-il suffisant ?



Ecoles et statistiques en Corse du Sud

La vie d'un village, c'est d'abord son école.

Le village s'anime avec le rire de ses enfants et s'enferme sur lui-même, comme frappé au cœur, lorsque se clôt la porte de l'instituteur — ou de l'institutrice —, venu parfois de fort loin pour "instruire" quelques joyeux galopins.

Pour mieux connaître le devenir potentiel des communes membres de son Syndicat Mixte, le Parc s'est efforcé d'obtenir des services de l'Académie les chiffres attestant l'évolution des effectifs scolaires, commune par commune, en Corse du Sud.

Face à la désertification des campagnes, à un exode massif, au vieillissement des populations rurales, nous redoutons le pire.

Globalement, certes, la situation n'est pas satisfaisante : en 1968, 31 communes sur 35 disposaient d'une école à la rentrée scolaire. En 1977, elles ne sont plus que 25 !

Pourtant, si l'on entre dans le détail

des statistiques, l'avenir semble plus réconfortant. En effet :

de 1968 à 1972

7 écoles ont vu croître leurs effectifs,

1 école a gardé le "statu quo",
15 écoles ont vu décroître leurs effectifs,

8 écoles ont dû fermer leurs portes ;

de 1972 à 1977

2 écoles ont ouvert leurs portes,
11 écoles ont vu croître leurs effectifs,

2 écoles ont gardé le "statu quo".
10 écoles ont vu décroître leurs effectifs.

Précisons enfin qu'entre 1976 et 1977, seules 6 écoles ont encore vu diminuer le nombre de leurs élèves.

On constate donc une inversion de la tendance négative avec, non seulement, un nombre plus grand d'écoles en progrès, mais aussi deux réouvertures.



Le creux de la vague a été atteint de 1960 à 1970 et un renouveau, bien timide, hélas ! semble se dessiner aujourd'hui.

On ne saurait, pour autant, rester passif devant un bilan aussi fragile ?

Les élus des communes rurales, les administrations, le Parc, doivent garder une claire conscience de cette situation et tout mettre en œuvre pour encourager cette légère amélioration.

Il faut donc, pour l'intérieur de la Corse, un véritable programme de rénovation rurale globale, qui facilite l'installation de jeunes couples dans les villages : c'est la condition impérative pour que s'ouvre à nouveau les portes des écoles et que revienne la vie, avec l'espoir.

C'est l'un des buts que, patiemment, nous poursuivons.

M. LEENHARDT.





La neige en Corse

I. Un peu d'histoire ou... la Neige Artisanale

Si l'on en croit certains, ce serait dans les années 1925-1930 que les premiers skieurs — des Bastiais — auraient investi les pentes enneigées du Col de Vergio.

Une solide amitié, une même passion, un goût prononcé pour l'effort — il fallait bien remonter à pied la pente que l'on tentait de descendre ! —, une vieille maison cantonnière aménagée en refuge... Voilà sans doute ce que fut le ski, en Corse, à ses débuts.

Jusqu'en 1960, rien ne change... ou presque.

Cette année-là, quelques skieurs, des Bastiais encore, décident de créer une association dont le but est d'aménager le Col de Vergio pour y faciliter la pratique de leur sport favori. "Montagne Corse" est née.

Un chalet refuge est construit près de l'ancienne maison cantonnière — il existe encore mais n'est plus guère utilisé — et le premier fil neige, ancêtre des remonte-pentes, est installé vers les années 1966-1966.

À la même époque, à l'initiative de son maire, la commune d'Asco ouvre une nouvelle route jusqu'à Stagno, et installe deux remontées mécaniques. Un hôtel se construit et un lotissement démarre mais n'ira jamais — fort heureusement — à son terme, malgré la construction d'une quinzaine de chalets rudimentaires.

Vergio, quant à lui, poursuit son équipement sous la double action de l'association, qui installe deux remontées, et d'un privé, qui crée un hôtel sur l'emplacement même de l'ancienne maison cantonnière.

Dans l'intérieur de l'île, où il ne se passait presque rien, ces initiatives apparaissent comme spectaculaires et font naître bien des espoirs.

De nouveaux projets, les uns sérieux, d'autres farfelus, naissent sur le papier, et toute commune qui possède quelques arpents de neige se met à rêver d' « or blanc ».

Pourtant, dans le Schéma général d'Aménagement de la Corse présenté aux élus en juillet 1971, les sports d'hiver sont négligés.

II. A la recherche d'une vision globale

Lors de la discussion de ce schéma, le Docteur CASILE fait approuver à l'unanimité, à l'initiative du Parc, un amendement demandant que soit engagée, dans les meilleurs délais, une étude globale des possibilités de loisirs de neige en Corse.

Ce désir de remplacer le "coup par coup" par une politique volontariste est confirmé par la décision du Fonds d'Expansion Economique de la Corse de réserver 30,000 F sur son budget de 1972 pour cette étude.

Sous l'égide du Parc le travail est confié à J.-L. DOLLFUS, urbaniste, et Ph. MALLEIN, économiste. Tous deux sont de plus moniteurs nationaux de ski.

Leurs conclusions sont présentées en octobre 1974 dans le rapport intitulé "Etudes des Aspects Socio-Economiques du ski dans la montagne Corse". Elles portent essentiellement sur :

- 1) L'analyse des besoins en 1975... et la prévision pour 1985.
- 2) L'inventaire des sites skiables de l'île.
- 3) La définition d'une politique en matière d'aménagement du domaine skiable et d'organisation des loisirs de neige.

Le rapport préconise aussi la création, au niveau régional, d'une structure des Métiers de la Montagne. Celle-ci se chargerait des problèmes de formation et de la mise en œuvre de la politique définie : les insulaires resteraient ainsi maîtres de leur aménagement.

Discuté, en Conseil Général, le 8 janvier 1975, ce rapport est, à son tour, approuvé à l'unanimité.

Dans le même temps, les choses progressent.

Asco prolonge vers le haut sa grande remontée et offre à ses adeptes une piste de 1.700 m de long et 360 m de dénivelé.

A Ghisoni, la municipalité installe, au bout d'une route forestière pourtant mal adaptée à la circulation hivernale, un stade de neige "provisoire".

A Bastelica, le projet du Val d'Eze enflé démesurément — plusieurs milliers de lits —, puis se réduit à sa plus simple expression. De très importants crédits sont cependant mis en œuvre pour l'ouverture d'une nouvelle route d'accès aux champs de neige.

Sur le plateau du Coscione, le ski de fond connaît un très vif succès dès l'hiver 1973-1974, et ce malgré les difficultés d'approche du domaine skiable.

Sport de pleine nature, ne demandant aucune infrastructure lourde, il était fort peu pratiqué en Corse, avant que les agents du Parc ne le "lancent", sur les conseils de J.-L. DOLLFUS et B. GENTIL.

III. Le Service des Métiers de la Montagne

Confié au Parc par le Conseil Général, le Service des Métiers de la Montagne se met en place en août 1975. Le spécialiste qui l'anime aura pour tâche, pendant un an, et en dehors même des problèmes de formation, de faire le tour de tous les stades de neige et de dresser la liste des améliorations à apporter à chacun d'eux.

L'année suivante, à la demande de M. RIOLACCI, Préfet de Région, le service est rattaché à la Mission Régionale.

Bien que le rapport, très complet, sur "L'Équipement et le Fonctionnement du domaine skiable en Corse", publié en octobre 1976, n'ait encore, à ce jour, fait l'objet d'aucune discussion globale et approfondie avec les élus — et c'est dommage ! —, quelques actions ponctuelles ont cependant été réalisées, grâce à une étroite collaboration entre les intéressés, le Parc et le service des Métiers de la Montagne. A Asco : 2 personnes qualifiées ont été recrutées cet hiver, des travaux d'amélioration des pistes ont été entrepris et toute une réorganisation se met lentement en place. A Ghisoni, à l'initiative du Maire, deux réunions de travail viennent de se tenir, et la commune a décidé de reprendre, en gestion directe, le stade





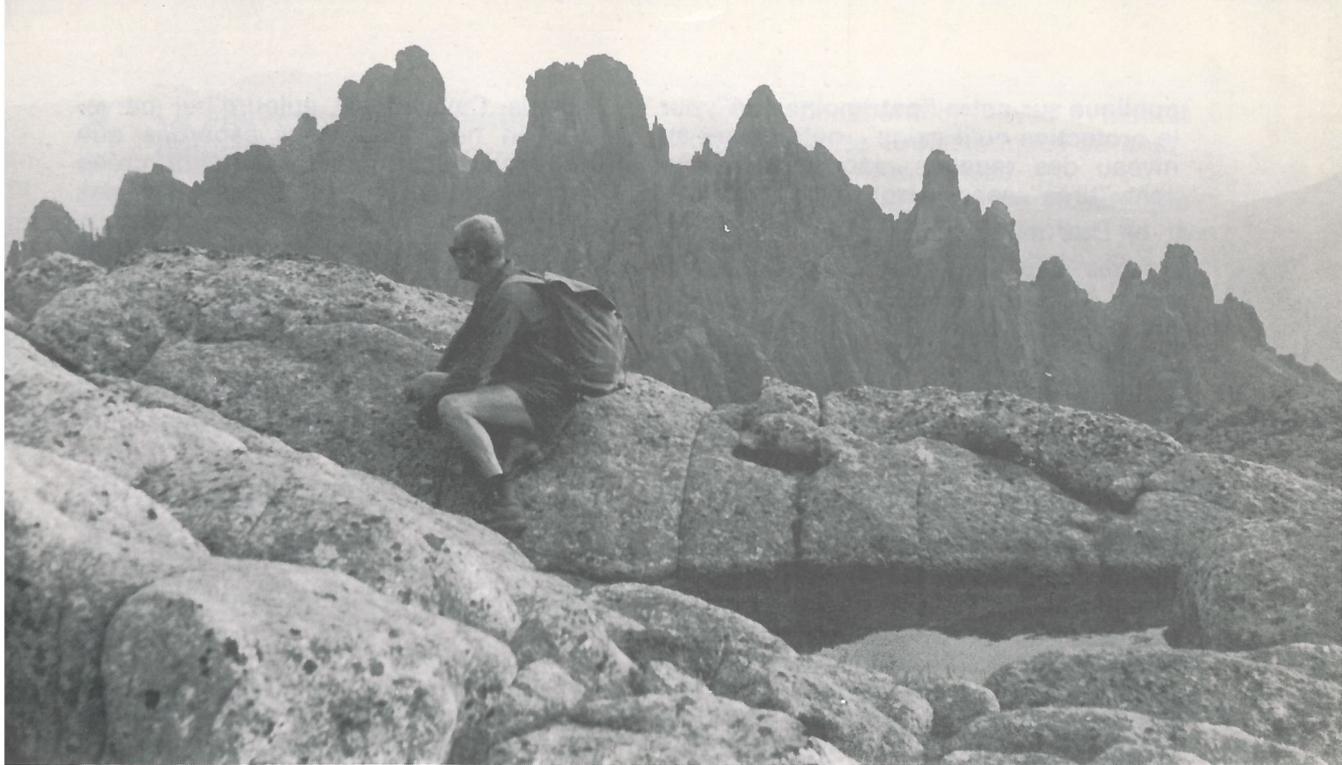
Cet esprit est essentiel au niveau des jeunes, qui peuvent trouver là, si ils le désirent réellement, un travail, temporaire sans doute, mais bien rémunéré, qui leur permette de vivre chez eux.

Il est essentiel aussi au niveau de la clientèle, prompte à manifester son mécontentement, impatiente de chauffer les skis en décembre, mais qui abandonne les pistes dès le mois de mars pour les sorties à la campagne ou les oursinades au bord de la mer ! Il faut qu'elle sache qu'une saison, artificiellement réduite à deux mois, ne pourra jamais justifier de réels efforts en matière d'investissements.

Ne peut-on envisager que les différents stades de neige se regroupent au sein d'une fédération ou d'une association ? Qu'ils organisent, ensemble, une promotion des activités liées à la neige ? Qu'ils définissent, ensemble, leurs besoins en formation et mettent au point, avec l'aide des pouvoirs publics, une politique globale en matière de financement des investissements ?

Si, de plus, chacun s'efforce de gérer "son affaire" comme une véritable entreprise... alors, cette neige longtemps ennemie sera l'un des éléments importants de la Rénovation Rurale de la Montagne Corse.

M.L.



Impressionnantes "Tours d'Asinao !"

— "La mer, nourrice et poubelle" : Alain BOMBARD, répondant à l'appel de notre Président, a donné, avec cette passion et ce verbe qui font de lui un excellent "tribun", le 9 mai, en soirée à Ajaccio, le 10 mai, dans l'après-midi à Corte, et le même soir à Bastia, une conférence, qui a fait date dans "l'Histoire de l'Environnement" en Corse.

Parlant plus particulièrement de la Méditerranée, "notre mer" si fragile et si menacée, il a évoqué les mille pollutions auxquelles elle est quotidiennement soumise, mais il a surtout précisé les dangers que lui feraient courir la recherche pétrolière, prévue au large de Biguglia.

La presse insulaire a largement commenté cette conférence, avec sa conclusion : "Non aux forages en Méditerranée Nord Occidentale", nous ajouterons aujourd'hui : "Non au passage des pétroliers dans les Bouches de Bonifacio".

— Les oiseaux du Guadalquivir" et "Pyrénées, Montagne aux Aigles" :

Cette projection a eu lieu le 6 décembre à Ajaccio. Elle a été suivie d'un débat, animé par Jean-Claude THIBAUT, Ornithologue du Parc, qui a dû répondre à d'intéressantes questions.

Ces films ont, une fois encore, mis l'accent sur l'avifaune. Nous croyons en effet nécessaire de sensibiliser l'opinion

publique sur notre "patrimoine ailé", sur la protection qu'il exige... notamment au niveau des rapaces, encore trop souvent "tirés" sans raison dans notre île.

b) Des manifestations.

Nous avons participé, au cours de l'été, à deux manifestations de plein air :

— La "Fête de la Nature", le samedi 30 juillet, place Foch, à Ajaccio.

Organisée par la Maison de la Culture de la Corse, cette manifestation a permis à quelques-unes des Associations de protection de la Nature et des Sites de l'île de se regrouper et de "s'exprimer" dans une fête populaire, chaleureuse et animée.

Grâce au service d'Animation du Parc, passé maître en l'art de monter une exposition, nous avons pu camper, sur cette place au cœur de la ville, tout le décor d'une Corse montagnarde, sylvestre et pastorale.

Donnée pour la première fois dans le cadre du Festival des Milelli, cette fête s'est terminée, en soirée, par la projection du très beau film : "La griffe et la dent", que nous avons offert "en primeur" au public ajaccien, puisque les salles de la ville ne l'avaient jamais mis à l'affiche.

— La "Journée du livre" : le samedi 6 août, place Foch, à Ajaccio.

Cette journée nous a permis non seulement de distribuer des affiches et des dépliants et de répondre à de multiples questions, mais, surtout, de vendre un nombre appréciable de plaquettes éditées par le Parc.

c) Des études.

— L'étude que nous avait confiée le Ministère de la Culture et de l'Environnement en vue d'obtenir le classement en "réserve naturelle" des Iles Lavezzi,

hormis Cavallo, est aujourd'hui parvenue en haut lieu. Nous espérons que ce projet aboutira et que sera créée rapidement la "Réserve naturelle des Lavezzi", dont les îlots et les eaux semblent aujourd'hui grandement menacés.

— Notre Club Ornithologique, d'autre part, poursuit un important travail sur le recensement des oiseaux d'eau en plaine orientale, après avoir passé une convention avec le Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts et avec la Délégation Régionale à l'Environnement. Il caresse, de plus, un nouveau projet : l'étude des oiseaux de mer nicheurs aux Iles Sanguinaires.

d) Des publications.

Rappelons que nous rédigeons, en collaboration avec le Parc, le "Courrier du Parc" et que nous avons pris une part active à la rédaction des deux plaquettes : "Civilisations perdues en Alta Rocca" et "Plantes et fleurs rencontrées", en vente dans toutes les librairies de l'île.

Deux affiches, "Protection des Rapaces" et "Nature Propre", associent notre sigle et celui du Parc.

Enfin un encart, "Ami du Parc Naturel Régional... pourquoi pas ?", se glisse dans tous les documents offerts ou vendus.

Ne quittons pas la protection de la nature sans rappeler que nous avons pris une position très ferme, le 23 mars 1977, dans la presse insulaire, au sujet du projet d'aménagement de la Testa Ventilègne, et que nous restons très attentifs à ce qui se passe "du côté du domaine de Pinia" dont a hérité la CORSAM, après la dissolution de la SETCO.

B - La sauvegarde du patrimoine culturel

Plus diffuses et moins spectaculaires, ces actions sont menées en collaboration avec diverses associations culturelles et avec le service d'animation du Parc, lui-même "en cheville" avec l'Education Nationale et la Fédération des Œuvres Laïques. Elles se concrétisent par :

a) La restauration de monuments :

Avec la FAGEC comme maître d'ouvrage, et sur crédits du Parc, nous avons poursuivi un programme de restauration commencé en 1974 : ont été restaurées, en 1977, les églises de San Martino, à Conca, et de Santa Degna, à Marignana.

b) Le recueil et la conservation des traditions orales :

Il nous paraît urgent — car notre tradition orale se perd — de recueillir les chants et les comptines autrefois entendus dans nos villages. Nous avons, pour cette collecte, mis à la disposition de l'Association "Cultura di a lingua corsa" un magnétophone : cette association, qui tente l'expérience originale d'un enseignement en langue corse au niveau des classes maternelles, s'est donnée comme objectif de reprendre notre "folklore" musical enfantin.

c) L'aide apportée à la réédition de la Flore de BOUCHARD :

Cet ouvrage, imminemment utile à la connaissance de nos plantes, réclamait un certain nombre de clichés. Nous avons pris en charge leur financement, suivant une convention passée avec la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse.

d) La participation à la connaissance des sites archéologiques de l'Alta Rocca.

Notre collaboration avec l'Institut Corse d'Etudes Préhistoriques se poursuit au cours des années.

Rappelons pour mémoire la part que nous avons prise à la rédaction de la plaquette "Civilisations perdues en Alta Rocca" et du dépliant "Levie, centre archéologique de l'Alta Rocca".

Signalons aussi la visite du Musée de Levie et des sites du Pianu, qui a eu lieu le 15 mai 1977, sous la conduite du Médecin Général SANTINI, Ami du Parc et Président de l'Association Archéologique Régionale de la Corse.

e) Le stage "Découverte de la Corse"

Financé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Corse, et placé sous la responsabilité de notre trésorier Dominique MOSCA, ce stage s'est déroulé du 28 mars au 5 avril 1977 à Ghisonaccia, réunissant 31 participants, pour la plupart membres de l'enseignement, venus du Continent.

f) L'opération "Ciné au village".

Nous tentons par là de relancer, en liaison avec le Service d'Animation du Parc et certains Foyers Ruraux, l'esprit des veillées hivernales d'antan.

Utilisant le canal des "mass média", nous louons, auprès de l'UFOLEIS, organisme auquel nous adhérons, un certain nombre de films commercialisés que les guides animateurs du Parc se chargent de "faire tourner" dans nos villages, où les soirées d'hiver sont souvent désespérément longues et mornes !

Ce bilan de nos activités n'est ni parfait, ni "intouchable" : il appelle vos commentaires, vos critiques, vos suggestions.

Nous comptons, cette année encore, sur votre confiance, sur votre appui, sur votre attachement aux idées que, tous ensemble, nous défendons depuis six ans.

R.J.B.



Les photographies de la couverture, des pages 4, 7, 8, 10, 12, 14, 15,
16, 19, 20, 21 et 26 sont du PARC NATUREL REGIONAL.
La photographie de la page 23 est de Wolfram FOELSCHÉ.

ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CORSE

A D H E S I O N

NOM :

Prénom :

Adresse :

Désire adhérer à l'Association des Amis du Parc.

A, le

Signature :

Cotisation annuelle :

	Avec abonnement au courrier	Sans abonnement
Membre actif	35 F	10 F
Personne morale	75 F	50 F
Association scolaire	45 F	20 F
Jeunes jusqu'à 21 ans ...	30 F	5 F

ABONNEMENT AU COURRIER DU PARC :
4 numéros : 20 F

Adhésions et abonnements :

L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse
Palais Lantivy . 20000. AJACCIO

C.C.P. 319 84 AJACCIO

Directeur de la publication:
MICHEL LEENHARDT
Préfecture de la Corse
20 - AJACCIO



Impression OFFICE CORSE DE PUBLICITE. Ajaccio